Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DÉCLARATION DE PERTE

de carte nationale d'identité ☐ de passeport ☐

cerfa
N° 14011*02

Toute déclaration de perte ou de vol rend votre titre définitivement invalide. Si vous le retrouvez, vous devrez le remettre à l'autorité de délivrance et en aucun cas en faire usage.

Imprimer

Réinitialiser

PERSONNE MAJEURE ☐ PERSONNE MINEURE ☐

Merci de remplir ce formulaire en noir, en lettres majuscules et avec les accents

DÉCLARANT Homme ☐ Femme ☐

Nom de famille :
(C'est le nom qui figure sur votre acte de naissance ; ce nom était anciennement désigné sous le vocable de «patronyme»)

Nom d'usage :
(Exemple : le nom de famille du mari que souhaite porter une femme mariée, le cas échéant)

Prénom(s) :
(Dans l'ordre de l'état civil)

Né(e) le : à (commune) :

Code postal : Pays :

DOMICILE

Adresse : N° (*bis, ter*) Type de voie (rue, avenue...) Nom de la voie

Code postal : Commune :

Pays :

Caractéristiques du ou des titres

Carte nationale d'identité	Passeport
N° :	N° :
Délivrée le :	Délivré le :
À (nom de la personne titulaire du document) :	À (nom de la personne titulaire du document) :
Par :	Par :
Pays :	Pays :

Élements sur la disparation du ou des titres

Date : Lieu :

Circonstances détaillées

Fait à : le :

Signature du déclarant ou du représentant légal

Partie réservée à l'administration
Autorité recevant la déclaration :
Établie le :
Par :

Cette déclaration ne vaut pas document d'identité.
La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.
Toute fausse déclaration est passible des peines prévues par les articles 441-6 et 441-7 du nouveau code pénal.